

Poulet congelé américain : Les aviculteurs n'en veulent pas, les industriels le réclament !

Le poulet américain finira-t-il par faire son entrée sur le marché marocain ? À ce jour, aucune importation n'a encore été enregistrée. Pourtant, le certificat sanitaire à fournir est prêt depuis août dernier. Qu'est-ce qui bloque finalement ?

La viande de volaille américaine congelée a-t-elle sa place sur le marché marocain ? Elle est autorisée à y faire son entrée depuis le 6 août 2018. Les autorités sanitaires des deux pays, notamment le département de l'Agriculture marocain et les représentants de l'United State Trade Representatives (USTR), s'étant mis d'accord en mai sur le contenu du certificat sanitaire devant accompagner toute importation de viandes de volaille et des produits à base de viande de volaille originaires des États-Unis. Le formulaire est d'ailleurs disponible sur le site du ministère de l'Agriculture. D'autres conditions techniques et sanitaires entre autres sont spécifiées dans l'avis aux importateurs émis en janvier dernier par le ministère de l'Agriculture et l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) pour le contingent 2019.

À l'évidence, les importations doivent être accompagnées d'un certificat d'abattage halal. «Je suis convaincu que lorsque les Marocains auront goûté à la volaille américaine, ils en voudront davantage», avait déclaré à l'agence de presse anglaise Reuters en août dernier, Sonny Perdue. Le secrétaire américain de l'Agriculture avait également souligné que l'administration Trump avait pour priorité «d'ouvrir de nouveaux marchés pour les produits agricoles».

Aucune importation pour l'heure !

Or huit mois après avoir balisé le terrain pour les professionnels des branches avicole et agroalimentaire, aucune importation de viande de volaille américaine congelée n'a été enregistrée.

Youssef Alaoui, président de la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA), sait pourquoi. «Il n'y a pas de demande pour cette catégorie de viande chez nous. Quelque 90% des Maro-

cains achètent le poulet vivant et le font abattre dans les Riacha. Les abattoirs avicoles professionnels agréés sont en quasi-faillite, car ils ne tournent qu'à 10% de leurs capacités. En clair, les habitudes de consommation du Marocain n'ont pas réellement changé», déclare-t-il au «Matin-Éco».

L'année dernière, la production de viande de volaille a connu une progression régulière afin de faire face à la demande. Elle affiche ainsi un taux de croissance de 3,6% entre 2017 et 2018 à 570.000 tonnes, selon les statistiques disponibles sur le site internet de la FISA. Sur les 5 dernières années, incluant une année difficile en 2016 pour cause de grippe aviaire, la production s'est améliorée de 35,7%. Notons que la production représente près de 16 kg/habitant en 2018, contre 12,3 cinq ans plus tôt. La consommation de viande de volaille est estimée à 20,5 kg/habitant en 2018, en progression de 4,1% sur un an. La production nationale est encore insuffisante pour faire face à la demande, si l'on en croit les chiffres de la FISA. En fait, le poids de l'informel engendre un manque de visibilité sur les réelles performances de cette branche qui assure 150.000 emplois directs et 345.000 indirects et dont les investissements se sont élevés à 12,9 milliards de dirhams en 2018.

Qu'en pensent les agro-industriels ?

«Pour nous, ce n'est pas un problème d'offre ou de demande. Nous sommes souvent confrontés à des problèmes d'approvisionnement et nous voulons sécuriser notre amont. C'est donc tout naturellement que nous sommes intéressés par les importations de cette viande pour la transformation. Surtout la cuisse de poulet, dont le prix du kilo aux États-Unis est beaucoup moins élevé que chez nous», témoigne pour le «Matin-Éco», un spécialiste de l'agroalimentaire.

Où réside donc le problème, puisque la procédure et le certificat sanitaire à fournir sont ficelés depuis le 6 août 2018 ? «Nous avons accompli toutes les démarches requises, mais nous avons du mal à faire valider la Demande de franchise douanière (DFD). Il faut dire que nos transitaires sont



Les importations doivent être accompagnées d'un certificat d'abattage Halal.

ballotés depuis des mois entre le département du Commerce extérieur et les services des Douanes. Nous sommes prêts à importer d'importantes quantités de cette viande, mais nous ignorons la source de ce blocage !», assure notre interlocuteur, dont la production de poulet transformé couvre d'autres pays africains en plus du Maroc.

«Il n'y a aucun blocage, rétorque le président de la FISA. Il n'y a tout simplement pas de marché pour le poulet congelé».

Qu'en est-il au juste ? Combien de demandes de franchise douanière ont été à ce jour adressées par les opérateurs marocains et pour quelles quantités ? Nous n'en saurons rien. Contacté par nos soins, le département du Commerce extérieur assure au «Matin-Éco» que ce volet ne relève pas de ses compétences, mais plutôt de celles de l'Agriculture et de la Douane. Cette dernière nous renvoie à son tour au Commerce extérieur : «les informations demandées sont du ressort du département du Commerce extérieur. Aussi, vous est-il suggéré de vous en rapprocher pour obtenir les éléments de réponse souhaités», nous répond l'Administration des douanes. Nous avons également contacté le service Communication du département de l'Agriculture, mais en vain. ■

Ilham Lamrani Amine

Un contingent de 9.850 tonnes à importer cette année

Les produits de volaille congelés provenant des États-Unis bénéficient, selon les dispositions de l'ALE, de concessions tarifaires assorties ou non de contingents tarifaires (CT). Répartis selon le principe du «Premier venu-Premier servi», ces derniers sont pris en charge par l'Administration des douanes et impôts indirects. Le CT est fixé à 9.850 tonnes pour cette année, dont 6.600 pour les cuisses et ailes de volaille admises en franchise et 2.550 tonnes de poulets et dindes entiers également soumises à un tarif préférentiel de 0%.

Les viandes de volaille et les produits à base de viandes de volaille soumis aux contingents tarifaires dans le cadre de l'Accord de libre-échange Maroc-USA Année 2019

Description	CONTINGENT			HORS CONTINGENT	
	Quantité	Tarif préférentiel	Calendrier	Tarif préférentiel	Calendrier
Autres viandes de volailles, congelées et désossées mais non mécaniquement désossées 0207.14.9219	141t	0%		68,6%	
	559*t	23,2%		68,6%	
Poulets et dindes entiers 0207.11.0000 0207.12.0000 0207.24.0000 0207.25.0000	2.550 t	0%	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019	100,0%	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
Cuisses et ailes de volaille 0207.13.0029 0207.14.9291	6.600 t	0,0%			

*Le CT de 559 t à 23,2% résultant de l'alignement sur l'UE au titre de la clause de préférence ne sera effectif qu'après épuisement du CT de 141 t à 0%

NB : Les viandes de cuisses de poulet sans peau congelées et désossées mais non mécaniquement désossées relevant de la position tarifaire 0207.149212 qui ont été soumises à CT sont libéralisées depuis 2015 (sans limite quantitative à 0% de droits de douanes).

Source : Ministère de l'Agriculture